



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHİ à Mme SANTONI-BRUNELLI, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191125-2019_286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 novembre 2019

Délibération N°2019/286

Restauration de l'ouvrage « La Chronique de Nuremberg »

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Bibliothèque Patrimoniaire Fesch et ses collections sont désormais un nouveau fanal culturel pour la Ville d'Ajaccio. En témoignent les découvertes successives d'ouvrages d'exception et la présence de la Bibliothèque parmi les lots majeurs et les plus importantes dotations lors du Loto du Patrimoine.

Parmi les fameux trésors qu'elle garde en son seing, se trouve un ouvrage de 1493 nommé « Liber Chronicarum » (la Chronique de Nuremberg). Ecrit en latin, il s'agit d'une chronique universelle incluant l'histoire de certaines des plus grandes villes du monde à cette époque. Dans ses pages figurent des illustrations d'une très grande qualité, des xylogravures dont certaines pourraient être réalisées par la très jeune main du célèbre artiste allemand Albrecht Dürer. Cet ouvrage est l'un des 30 Incunables que possède la Bibliothèque.

Partenaire majeur de la Ville pour la sauvegarde du Patrimoine, la Fondation du Patrimoine œuvre pour trouver des financements à travers diverses actions permettant de participer à la restauration du lieu et de ses collections d'ouvrages rares et précieux. C'est dans ce cadre que le Club des mécènes de Corse s'est porté volontaire pour financer en intégralité la restauration de "La Chronique de Nuremberg" dont le coût s'élève à 3.760 euros. Ce montant a été estimé par M. Simone Martini, restaurateur en charge de la mission de restauration des reliures médiévales depuis deux ans à la Bibliothèque Patrimoniaire Fesch. L'ouvrage fera l'objet d'un transport vers l'atelier du restaurateur à Florence pour une plus grande rapidité et qualité d'exécution de sa restauration. Les termes de ce transport feront l'objet d'une estimation et le coût en sera supporté par la municipalité afin que celui-ci se passe dans les meilleures conditions de sécurité.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser la restauration de "La Chronique de Nuremberg" par M. Simone Martini

D'autoriser le transport de l'ouvrage "La Chronique de Nuremberg" vers l'atelier de restauration de M. Martini à Florence

D'approuver le financement de l'ouvrage "La Chronique de Nuremberg" par le Club des mécènes de Corse sous l'égide de la Fondation du Patrimoine.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

D'autoriser la restauration de "La Chronique de Nuremberg" par M. Simone Martini
D'autoriser le transport de l'ouvrage "La Chronique de Nuremberg" vers l'atelier de restauration de M. Martini à Florence
D'approuver le financement de l'ouvrage "La Chronique de Nuremberg" par le Club des mécènes de Corse sous l'égide de la Fondation du Patrimoine.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

